

Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Eric DARBON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON,

Excusés : Séverine AUBRY CAPOULADE (pouvoir donné à Christian PERRIN), Marie Claire DOUAY (pouvoir donné à Michel BRUNET), Christelle BERTOLOTTI (pouvoir donné à Yves BERNARD), Sébastien MANSION BERJON

Absents : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Eric DARBON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

Délibérations :

3. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C 259

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas préempter cette parcelle.

4. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B 573

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal s'était déjà prononcé à ce sujet lors de la dernière séance mais la DIA établie par le notaire comportait une erreur de prix. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas préempter cette parcelle.

5. Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire demande à reporter ce point pour une prochaine séance.

6. Règlement intérieur Santé et Sécurité au travail

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de doter la Commune d'un règlement intérieur Santé et Sécurité au travail afin de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail aux agents de la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter ce règlement intérieur Santé et Sécurité au Travail.

7. Demande de subvention pour l'installation d'un système de déphosphatation sur la STEP du Roujus

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du préfet du 23 septembre 2011 fixant les prescriptions complémentaires pour régulariser la STEP du Roujus et qui exige la mise en place d'un système de déphosphatation. Le coût de cette installation serait de 38 580 € HT selon l'étude de la SAUR. La Commune pourrait bénéficier des aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% du montant des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le montant des travaux et a autorisé Monsieur le Maire à demander des subventions au conseil départemental et à l'Agence de l'eau.

8. Demande de subvention pour la création d'un club House au stade d'honneur – adoption du projet de financement

Monsieur le Maire informe qu'il a convié à 2 reprises les Maires des Communes de VERNOUX, VESCOURS, MANTENAY-MONTLIN, COURTES, SERVICANT et SAINT JEAN SUR REYSSOUZE pour aborder le financement du projet de création d'un club house dont le coût est estimé à 325 000 € HT. Lors de la 2^{ème} réunion qui était prévue le 26 janvier 2016, seul le représentant du Maire de VERNOUX s'est présenté avec un courrier informant de leur refus de participer à ce projet, dont Monsieur le Maire a fait lecture au conseil municipal.

Monsieur le Maire pense que les autres Communes enverront prochainement leur courrier.

Les conseillers sont déçus de l'absence de réponse des Communes. Monsieur le Maire indique que le financement partagé entre Communes se concrétise sur d'autres territoires comme le démontre l'extrait d'un journal évoquant le versement d'un fonds de concours des communes pour la mise en place d'un terrain synthétique à Châtillon Sur Chalaronne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de valider le plan de financement du projet et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016.

9. Division parcellaire du lot 28 des Platières 2

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à diviser le lot 28 des Platières 2 d'une superficie de 1091 m² qui a trouvé preneur à cette condition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la division de la parcelle du lot 28.

10. Division parcellaire des lots 18 et 19 des Platières 1

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles 18 et 19 n'ont toujours pas trouvé preneurs et qu'il conviendrait de les diviser en deux afin de mieux répondre à la demande actuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la division de ces parcelles.

11. Autorisation au Tennis Club pour s'installer sur le marché

Monsieur le Maire fait lecture de la demande du Tennis Club pour s'installer sur le marché le dimanche 14 février afin de vendre des plats cuisinés à emporter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Tennis Club à s'installer sur le marché.

Séance levée à 21h30